

## Commune de SALLES-CURAN

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 08 Février 2021*

Présents : Maurice COMBETTES, Valérie FERRIEU, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, André ROUX, Claire ALRIC, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Corinne LABIT a donné pouvoir à Colette ROLLAND-MOLINIER

#### **Ordre du jour** :

- Aménagement Bourg-Centre : Contrat cadre Région – Approbation du dossier qui sera présenté le 12.02.2021 à la Région
- Questions diverses

Le Procès-verbal de la séance du 22.01.2021 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan suite à un appel téléphonique de la Sous-Préfecture de ce jour (08.02.21). Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **Aménagement Bourg-Centre : Contrat cadre Région :**

**Exposé** : une version papier du projet de contrat a été remise à l'ensemble des élus lors de la réunion du 22.01 et une version actualisée a été transmise par mail pour ceux qui disposent d'une adresse mail. Ce contrat doit être approuvé par l'ensemble des partenaires. Le PETR l'a approuvé récemment à l'unanimité, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup le fera prochainement. La Région l'approuvera le 12.02.

Ce contrat vise à décrire l'ensemble des actions qui pourraient être menées sur la commune dans les prochaines années. Il permettra d'obtenir des financements de la Région, du Département, de l'Europe pour les projets qui y sont mentionnés. Dès maintenant, il nous permet de prétendre à des financements pour l'opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Une dizaine de communes aveyronnaises disposent de ce type de contrat. Il faut être soit chef-lieu de canton, soit ancien chef-lieu de canton pour pouvoir y prétendre

Plusieurs questions sont posées par rapport à des mentions figurant dans le projet de contrat bourg-centre.

- Monique VAYSSE s'interroge sur le fait qu'il soit mentionné la relocalisation de l'école : il lui est répondu qu'il s'agit d'une possibilité s'il devait à terme y avoir des regroupements pédagogiques nécessitant d'offrir une plus grande capacité, ce qui nous conduirait à construire une nouvelle structure qui pourrait alors bénéficier de financements
- Monique VAYSSE évoque également le paragraphe relatif au développement des énergies renouvelables : il lui est répondu qu'il s'agit des objectifs pour les 10 à 20 ans figurant dans le SCOT, soit 10 éoliennes au total (8 pour la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup et 2 pour la Communauté de Communes Pays de Salars). Sont aussi inclus dans les énergies renouvelables, les projets de méthanisation, d'installations de panneaux au sol ...
- Valérie FERRIEU préconise d'inscrire la présence d'assistantes maternelles dans les modes de garde d'enfants
- Claire ALRIC indique qu'il faudrait peut-être évoquer la possibilité d'extension du collège : il lui est répondu qu'il s'agit d'une structure privée, que la commune ne peut pas le mentionner dans le contrat bourg-centre
- Alexis CANITROT précise que concrètement ce contrat bourg-centre nous assure du soutien financier de la Région, de l'Etat, du Département et de l'Europe pour l'ensemble des projets qui y sont inscrits. Il est l'aboutissement d'un important travail d'ingénierie qui retrace et valide la vision politique portée par la commune de Salles-Curan et tous les partenaires co-signataires. Il insiste sur le fait qu'au-delà de la forme, tous les projets énumérés dans le contrat ne seront peut-être pas réalisés, mais que leur inscription au contrat sécurise leur financement. Ceux qui ne sont pas énumérés ne seront pas accompagnés par ce partenariat financier.
- Colette ROLLAND MOLINIER demande si le stationnement est prévu dans la Rue de la Confrérie, devant les commerces : oui il y aura des stationnements minute devant chaque commerce, et l'accessibilité à tous les commerces sera réalisée

Il sera proposé au Conseil municipal une présentation du SCOT et du PLUi.

**Délibération** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aménagement bourg-centre projeté dans le cadre d'un programme pluriannuel qui débutera dans les prochaines semaines s'inscrit dans le contrat cadre bourg-centre conclu entre la Région Occitanie, le Conseil Départemental de l'Aveyron, la Communauté de Communes Lévézou Pareloup, le PETR Lévézou, le Parc Naturel des Grands Causses et la Commune de Salles-Curan.

Un document de présentation des orientations et des projets de valorisation et de développement de la commune a été établi par le cabinet OCTEHA et l'Atelier des Paysages. Il présente l'ensemble des projets qui pourraient être menés dans les prochaines années.

Ce document a été présenté aux différents partenaires au cours des différents COPIL qui ont eu lieu tout au long du processus d'élaboration et la version finale soumise au conseil municipal pour avis, ce jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le document qui lui a été remis précédemment et qui permettra à la commune de solliciter un soutien financier auprès des différents partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat cadre bourg-centre 2021 tel que proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat bourg-centre 2021

*Délibération approuvée par 13 voix – 2 abstentions*

## **Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan :**

**Exposé :** nous avons déposé les dossiers auprès de la Région et de l'Etat. Ce matin la Sous-Préfecture nous a informé que le dossier était retenu pour un financement de 242 278 € soit (49.36 %) d'un montant retenu de 490 846 € l'investissement est de 522 477.72 €.

Lors de la dernière réunion nous avons pris une délibération pour un financement à hauteur de 70 % par l'Etat et 10 % par la Région en précisant que le contrat cadre nous permettrait d'obtenir un financement complémentaire de la Région pour atteindre 80 % entre l'Etat et la Région. Nous sollicitons donc auprès de la Région 30 %.

La Sous-Préfecture nous a indiqué que le projet de Salles-Curan permettait de solder l'enveloppe globale octroyée au Département, ce qui explique le pourcentage de prise en charge.

Une délibération est demandée pour établir le nouveau plan de financement avec la participation exacte de l'Etat :

Coût de l'opération 522 477.72

Etat (49.36 % de 490 846 €) 242 278

Région (30%) 156 743

Autofinancement 123 456.72

Alexis CANITROT précise que le PETR a candidaté pour une inscription au plan de relance, volet transition écologique en partenariat avec EDF Hydro.

Colette ROLLAND-MOLINIER demande pourquoi il y a une différence entre les montants inscrits dans le bulletin municipal pour cette opération et le montant évoqué ce jour. Il lui est répondu que les montants ont été actualisés avec les devis des entreprises. Le montant indiqué dans le bulletin est celui figurant dans l'audit énergétique de 2018.

Un appel d'offre sera réalisé, il fera vraisemblablement évoluer les coûts.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un audit énergétique pour la salle des fêtes a été réalisé en 2018. Toujours d'actualité puisqu'aucun travaux n'ont été réalisés depuis. Il fait apparaître des préconisations visant à réaliser des économies d'énergie : changement des menuiseries, isolation extérieure, abaissement des plafonds pour réduire le volume à chauffer, changement des luminaires, changement du mode de chauffage du réseau de chaleur : salles des fêtes, maison de santé, centre de secours.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat propose d'accompagner les opérations de rénovation énergétique. Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération dans le plan de relance 2021.

L'ensemble des travaux ont fait l'objet d'un chiffrage qui fait ressortir un coût estimatif de 522 477.72 € HT pour la prise en compte de l'ensemble des préconisations de l'audit énergétique.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>522 477.72 € HT</b>
- Remplacement des menuiseries	102 975.00 € HT
- Isolation extérieure	171 355.53 € HT
- Abaissement des plafonds	66 719.75 € HT
- Remplacement des luminaires	31 632.50 € HT
- Remplacement de la chaudière	149 794.94 € HT
 <b>Financement :</b>	
- Etat Plan de financement – montant de dépense retenu : 490 846 € (49.36 %)	242 278
- Région (30 %)	156 743
- Autofinancement	123 456.72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan telle que présentée,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les financements auprès de l'Etat et de la Région
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien l'opération.

*Délibération approuvée par 15 voix*

### **Questions diverses**

Serge FABRE demande si une délibération a été prise sur le projet d'assainissement des Canabières. Oui une délibération a été prise le 12.02.2020 indiquant qu'Aveyron Ingénierie était chargé du projet en lieu et place d'un cabinet privé qui aurait généré des honoraires.

Colette ROLLAND-MOLINIER demande où en est le dossier de la Résidence Beau Soleil. La liste des élus qui souhaitent participer au conseil d'administration a été communiquée à la directrice qui nous

en a d'ailleurs remercié par un récent courrier. Une convocation devrait prochainement émaner de l'association à destination des personnes concernées.